

AVIS DE COURSE - NOTICE OF RACE



Régate Nationale D5-D6-505 Dimanche 19 Mai 2019 Avis de Course

Le Royal Centre Nautique de Visé, a le plaisir de vous convier à sa régates « D5-D6-505 » à Visé.

RCNV - Ile Robinson
B-4600 Visé - Belgique

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régates sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing)
- 1.3. Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.5. Les règles particulières au plan d'eau.
- 1.6. Les Instructions de Course.
- 1.7. Une licence de compétition valide.
- 1.8. Pour les étranger : Affiliation à un club reconnu par la World Sailing et présenter une attestation d'assurance de 1,5 Millions d'Euros.

2. Publicité

- 2.1. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.
- 2.2. La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1. La régates est ouverte aux :
 - Dériveurs 505
 - Dériveurs de l'ex catégorie D5
 - Dériveurs de l'ex catégorie D6
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site www.rcnv.be et le renvoyer par mail à : rcnv@skynet.be. ou en complétant le formulaire sur place le jour de la régates.
- 3.3. Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide pour chaque régatier ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing et une attestation d'assurance de 1,5 Millions d'Euros.
- 3.4. La confirmation d'inscription se fera le dimanche 19 Mai de 8h00 à 10h00, au secrétariat de la régates.

4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- Pré-inscription **par envoi du formulaire** se trouvant sur le site www.rcnv.be , par mail à rcnv@skynet.be avant le lundi 13/05 minuit: 15,00 € par bateau
- Au-delà, frais d'inscription : 20,00 € par bateau
- Dans les 2 cas, paiement au comptant uniquement, le jour de la régates.
Un petit déjeuner sera offert pour chaque inscription.

5. Programme

- 5.1. Confirmation d'inscription : le 19 mai 2019 de 8h00 à 10h00
- 5.2. Jour de course : Dimanche 19 mai 2019.
- 5.3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 10h30.
- 5.4. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00
- 5.5. Nombre de courses : 7 courses maximum.

6. Instructions de Course

- 6.1. Les instructions de course seront disponibles le 19 mai au secrétariat de la régates et affichées au tableau officiel situé au club house.
- 6.2. Les avenants seront affichés au plus tard 45 minutes avant le premier signal d'avertissement.

7. Les parcours

- 7.1. Les parcours à effectuer seront décrits en annexe des instructions de course

8. Classement

- 8.1. -Le classement se fera de préférence en temps réel pour chaque série ou groupe de bateau, pour autant qu'il atteigne le nombre de bateau minimum requis.
-Si des séries ou groupes n'atteignent pas ce nombre requis, le classement se fera en regroupant suffisamment de séries ou de groupes pour atteindre le nombre requis. Le classement se fera alors en temps compensé pour ces séries ou groupes réunis
-Si le nombre de participants le permet, il pourra y avoir un classement en temps réel pour une ou plusieurs séries ou groupe, et un classement en temps compensé pour une ou plusieurs séries ou groupe.

9. Bateaux accompagnateurs

- Les bateaux accompagnateurs devront :
- demander l'autorisation de naviguer au comité de course au préalable
 - porter un fanion du Club organisateur
 - participer à la sécurité à la demande du Comité de Course. [DP]

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

11. Prix

- Des prix seront distribués comme suit :
- ✓ Un prix pour les trois premiers de chaque classement;

12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

14. Informations complémentaires

- 14.1. Pour toute information complémentaire éventuelle, veuillez contacter l'autorité organisatrice : rcnv@skynet.be
- 14.2. Petite restauration sur place.